

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 décembre 2024 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **62 036 033 Dinars**, un actif net de **61 863 413 Dinars** et un bénéfice de la période de **809 933 Dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en actions OPCVM, obligations et bons de trésor assimilables représentent au 31 Décembre 2024, 89,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 31 Décembre 2024, 10,74% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 janvier 2025

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 31/12/2024
(Exprimé en Dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille-titres		47 259 889	48 233 830
Actions et droits rattachés		-	-
Obligations de sociétés	3.1	10 417 687	14 991 100
Emprunt d'Etat	3.2	34 429 123	33 242 730
Titres OPCVM	3.3	2 413 079	-
Placements monétaires et disponibilités		14 776 144	11 277 113
Placements monétaires	3.4	8 112 144	-
Disponibilités	3.5	6 664 000	11 277 113
Créances d'exploitation	3.6	-	20 273
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		62 036 033	59 531 216
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.7	133 328	126 256
Autres Créditeurs divers	3.8	39 292	32 826
TOTAL PASSIF		172 620	159 082
Capital	3.9	58 112 183	56 122 503
Sommes Distribuables	3.10	3 751 230	3 249 630
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Résultat distribuable de la période		3 906 973	3 376 590
Régul résultat distribuable de la période		-155 743	-126 960
ACTIF NET		61 863 413	59 372 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 036 033	59 531 216

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/01/2024 au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

		Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	778 377	3 479 110	831 430	3 397 899
Dividendes/ Titres OPCVM		-	329 223	-	64 529
Revenues des obligations de sociétés		690 561	2 800 531	743 614	2 984 970
Revenues des emprunts d'Etat		87 816	349 356	87 816	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	207 779	1 236 670	109 363	757 255
Total des revenus de placements		986 156	4 715 780	940 793	4 155 154
Charges de gestion des placements	4.3	-155 491	-674 842	-150 660	-649 107
Revenus Nets des placements		830 665	4 040 938	790 133	3 506 047
Autres charges d'exploitation	4.4	-36 192	-133 965	-30 718	-129 456
RESULTAT D'EXPLOITATION		794 473	3 906 973	759 415	3 376 591
Régularisation du résultat d'exploitation		-158 970	-155 743	89 425	-126 960
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		635 503	3 751 230	848 840	3 249 630
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		158 970	155 743	-89 425	126 960
Variation des plus (ou moins) valuespotentielles sur titres		8 698	8 698	-	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées surcession des titres		6 762	-259 830	5 022	-17 816
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		809 933	3 655 841	764 437	3 356 314

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Allant du 01/01/2024 au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	809 933	3 655 840	764 437	3 356 314
Résultat d'exploitation	794 473	3 906 973	759 415	3 376 591
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 698	8 698	-	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6 762	-259 830	5 022	-17 816
Frais de négociation de titres	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 577 197	-1 164 561	957 859	-12 497 722
Souscriptions	26 302 162	231 176 516	29 940 913	95 553 391
- Capital	23 061 266	212 318 180	26 831 621	87 697 632
- Régularisation des sommes non distribuables	1 771 467	12 205 230	1 555 674	5 099 787
- Régularisation des sommes distribuables	1 469 429	6 653 106	1 553 618	2 755 971
Rachat	-30 879 359	-232 341 078	-28 983 053	-108 051 113
- Capital	-27 256 852	-213 287 215	-26 011 132	-99 389 650
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 994 109	-12 245 014	-1 507 727	-5 778 531
- Régularisation des sommes distribuables	-1 628 398	-6 808 849	-1 464 193	-2 882 932
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 767 264	2 491 279	1 722 297	-9 141 408
ACTIF NET				
En début de période	65 630 676	59 372 134	57 649 836	68 513 542
En fin de période	61 863 413	61 863 413	59 372 134	59 372 134
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	504 969	577 516	470 130	582 767
En fin de période	469 271	469 271	477 516	477 516
VALEUR LIQUIDATIVE	131.829	131.829	124.335	124.335
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5.690%	6.027%	5.533%	5.758 %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

5

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2024.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme

non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	118 423	121 232	0,20%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	3 000 000	3 195 462	5,17%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	400 000	423 055	0,68%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	200 000	203 477	0,33%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	300 000	305 215	0,49%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	600 000	644 569	1,04%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	360 000	365 997	0,59%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	240 000	257 186	0,42%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	160 000	162 889	0,26%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	160 000	161 258	0,26%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	300 000	306 575	0,50%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 200 000	1 217 233	1,97%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	378 000	393 369	0,64%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	420 000	446 836	0,72%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	800 000	860 581	1,39%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	400 000	422 196	0,68%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	200 000	202 792	0,33%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	300 000	304 734	0,49%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	400 000	423 031	0,68%
Total Obligations de sociétés		230 100	9 936 423	10 417 687	16,84%

3.2. Emprunts d'Etat :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 903 311	6,31%
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 423 319	3,92%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 177 447	8,37%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 123 441	8,28%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 043 397	8,15%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 281 874	8,54%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	6 000	600 000	633 825	1,02%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 560 826	4,14%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 514 812	2,45%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	533 957	0,86%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 005 370	1,63%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 000	300 000	315 113	0,51%
TNPPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	4 000	400 000	409 596	0,66%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000	502 835	0,81%
Total Emprunts d'Etat		279 100	33 337 500	34 429 123	55,65%

3.3. Titres OPCVM :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE	17 714	1 799 785	1 807 058	2,92%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	5 469	599 922	601 311	0,97%
TN0003400256	SICAV AMEN	82	4 673	4 710	0,01%
Total Titres OPCVM		23 265	2 404 380	2 413 079	3,90%

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

3.4. Placement Monétaires

- **Pensions Livrées**

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL11122025 TSB AA	TSB	357	9.49	499 794	501 365	0.81%
PL020125 BTE AA	BTE	93	9.19	2 000 028	2 046 987	3.30%
PL030325 BT AA	BT	122	9.24	1 500 154	1 523 276	2.46%
PL140225 BTE AA	BTE	130	9.29	2 000 014	2 043 901	3.29%
Total Pension Livrée				5 999 990	6 115 533	9.86%

- **Certificats de Dépôt**

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD 10012025 AB AA	AB	10	8.49	1 996 235	1 996 611	3.22%
Total Certificats de Dépôt				1 996 235	1 996 611	3.22%

3.5. Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Somme à l'encaissement	6 664 000	11 277 113
Total des disponibilités	6 664 000	11 277 113

CREANCES D'EXPLOITATION :

3.6. Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt courus /compte rémunéré	-	20 273
Total des créances d'exploitation	-	20 273

PASSIF :

3.7. Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	13 844	11 506
Dépositaire	34 138	32 786
Distributeur	85 346	81 964
Total des opérateurs créditeurs	133 328	126 256

3.8. Autres créditeurs divers :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres créditeurs (CMF)	4 900	4 602
Etat retenue à la source	15 547	-
Charge et produit en attente de régule	117	-
Intérêt courus /compte rémunéré	5 365	-
Provision charge a payer	11 850	27 481
TCL	1 513	743
Total des autres créditeurs divers	39 292	32 826

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2024	
Montant	56 122 503
Nombre de titres	477 516
Nombre d'actionnaires	94
Souscriptions réalisées	
Montant	212 318 180
Nombre de titres	1 806 502
Nombre d'actionnaires entrants	51
Rachats effectués	
Montant	-213 287 215
Nombre de titres	-1 814 747
Nombre d'actionnaires sortants	-68
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 698
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-259 830
Régularisation des sommes non distribuables	16 326
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 249 630
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-56 110
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31 décembre 2024	
Montant en nominal	58 112 183
Nombre de titres	469 271
Nombre d'actionnaires	77

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2023, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat Distribuable de la période	3 906 973	3 376 590
Régularisations du résultat distribuable de la période	-155 743	-126 960
<u>Total des sommes distribuables</u>	<u>3 751 230</u>	<u>3 249 630</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/10/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	329 223	-	64 529
Revenus des obligations des sociétés	690 561	2 800 531	743 614	2 984 970
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 816	349 356	87 816	348 400
<u>Total des Revenus du portefeuille titres</u>	<u>778 377</u>	<u>3 479 110</u>	<u>831 430</u>	<u>3 397 899</u>

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/10/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Revenus du compte rémunéré	5 025	15 509	8 832	35 557
Revenus des certificats de dépôt	5 353	39 434	52 840	331 996
Revenus des pensions livrées	197 401	1 181 577	47 691	389 702
Autres produits d'exploitations	-	150	-	-
<u>Total des Revenus des placements monétaires</u>	<u>207 779</u>	<u>1 236 670</u>	<u>109 363</u>	<u>757 255</u>

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/10/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Rémunération du distributeur	85 427	370 758	82 773	356 619
Rémunération du gestionnaire	35 893	155 781	34 778	149 840
Rémunération du dépositaire	34 171	148 303	33 109	142 648
<u>Total des charges de gestion de placements</u>	<u>155 491</u>	<u>674 842</u>	<u>150 660</u>	<u>649 107</u>

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/10/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Redevances CMF	14 357	62 312	13 911	59 936
Services bancaires & assimilés	14 238	61 029	2 898	9 094
TCL	3 365	9 654	1 029	9 346
Impôt & Taxes	-	400	-	400
Jetons de présence	4 232	570	12 880	50 680
<u>Total des Autres charges d'exploitation</u>	<u>36 192</u>	<u>133 965</u>	<u>30 718</u>	<u>129 456</u>

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.